



PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT : QUE FAIRE DES DÉCHETS DE SOINS ?

Le SMICTOM Saône Dombes et SYTRAIVAL, en partenariat avec votre pharmacien DEMETIS, organise une collecte spécifique et gratuite des déchets de soins des particuliers en auto traitement.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les particuliers en auto traitement habitant exclusivement sur le territoire du SMICTOM SAONE DOMBES peuvent utiliser ce service.

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ BÉNÉFICIENT DE LEURS PROPRES FILIÈRES ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS PRÉTENDRE À CE SERVICE.

Communes du SMICTOM Saône Dombes

Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Beauregard, Chaleins, Civrieux, Fareins, Frans, Jassans-Riottier, Massieux, Messimy sur Saône, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint Bernard, Saint Didier de Formans, Sainte Euphémie, Saint Jean de Thurigneux, Savigneux, Toussieux, Trévoux, Villeneuve.

(Les pharmacies des communes soulignées sont partenaires de l'opération)

QUELS DÉCHETS ?

Il s'agit uniquement du matériel ayant servi à faire les autotests et les injections.

Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) :

► **seringues à aiguille sertie, seringues, aiguilles, lames, lancettes, embouts de stylos injecteurs**

DÉMARCHE À SUIVRE

Pour utiliser ce service de collecte, les démarches suivantes sont obligatoires :

- 1- Auprès de votre pharmacien, vous devez retirer gratuitement :
une boîte vide spécifique de couleur jaune,
et un code barres (anonyme) d'adhésion au service.



POINT INFO ENVIRONNEMENT

Pour tous renseignements, contactez le 04 74 68 82 59 ou 04 74 00 19 02

Cet ensemble vous servira :

- ▶ à insérer votre matériel d'injection dans ce conteneur sécurisé,
 - ▶ pour le dépôt gratuit de la boîte pleine, à la borne spéciale implantée à coté de l'usine d'incinération de Villefranche sur Saône, accessible 24h/24h.
- Sans ce code barre, vous ne pouvez pas avoir accès au service.

2- La boîte sécurisée vous offre une capacité de stockage de trois mois, temps légal maximal de stockage. Attention, **utilisez uniquement les boîtes qui vous sont fournies :**

nous ne prendrons en charge aucun autre modèle.

3- Une fois votre boîte pleine, rendez vous Z.I. Nord, 130 rue Benoît FRACHON, 69400 Villefranche, après le pont-bascule et le portail.



À la lecture de votre code barre collé sur la boîte, vous aurez accès à la borne mise gratuitement à votre disposition.

4- Vous recevrez ensuite un bon de prise en charge qui justifiera de la bonne élimination de ce type de déchets.

Une nouvelle boîte vide pourra être retirée chez votre pharmacien.

DEVENIR DES DÉCHETS

Les DASRI sont ensuite incinérés dans l'usine, en face de vous, dont le traitement est agréé, et en conformité avec les exigences de l'arrêté du 7 septembre 1999.

QUELQUES CONSEILS

- ▶ Chez vous, placez la boîte en hauteur, hors de portée des enfants.
- ▶ Respectez bien les consignes de remplissage et de fermeture qui figurent sur la boîte.
- ▶ Une fois les seringues introduites à l'intérieur de la boîte de collecte, n'essayez pas de les sortir. Seules les seringues, les aiguilles, les lancettes, les embouts de stylos injecteurs, ayant servi à administrer votre traitement peuvent être insérés dans cette boîte.

ENGAGEMENT DE L'USAGER

L'utilisateur de ce service s'engage à :

- ▶ trier ses déchets de sorte que les boîtes de conditionnement servent uniquement pour les seringues usagées, les aiguilles, les lancettes, les embouts de stylos injecteurs,
- ▶ retourner la boîte de collecte dans la borne sécurisée mise à sa disposition, dans un délai maximum de trois mois ;
- ▶ veiller à ce que le contenant soit hermétiquement fermé et en bon état (notamment sans accroc, tâche ou trace d'humidité).

La législation concernant la collecte des seringues usagées indique que les patients en automédication sont responsables de leurs seringues, qui sont des déchets à risques infectieux (conformément à l'article R.1335-2 et suivants du code de la santé publique (DASRI).